

TITRE COMPLET :

Demander une subvention dans le cadre de l'appel à projet du Fonds d'équipement

TITRE ABRÉGÉ :

Demander une subvention du Fonds d'équipement

MÉTA-DESCRIPTION :

Appel à projet annuel de la modernisation de l'équipement pédagogique de pointe de l'enseignement qualifiant

DESCRIPTION :

Chaque année, une **circulaire d'appel à projets** reprenant toutes les informations utiles à l'introduction des demandes d'équipements par les écoles sur la plateforme informatique ARCHIBUS est publiée par l'Administration Générale de l'Enseignement. L'objectif est d'octroyer des subventions aux écoles d'enseignement secondaire qualifiant afin de leur permettre de moderniser, remplacer ou mettre en conformité leurs équipements pédagogiques couvrant les 9 secteurs (agronomie, industrie, construction, hôtellerie et alimentation, habillement, arts appliqués, économie, services aux personnes et sciences appliquées). L'accent est mis sur des investissements de qualité, à la pointe de l'actualité technologique.

POINTS D'ATTENTION :

Il s'agit d'un appel à projets annuel lancé courant du mois de janvier de chaque année.

DÉTAILS DU PUBLIC CIBLE :

- les écoles d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4, organisées ou subventionnées par la Communauté française, organisation des options de l'enseignement technique de qualification ou professionnel, de plein

LANGUE :

FR

PUBLICS CIBLES :

Pouvoir local
Personnel de l'enseignement

THÉMATIQUES :

Etudes et formation

TYPES DE DÉMARCHÉ :

Appel à projets

ÉVÈNEMENTS :

Obtenir une subvention dans le domaine de l'enseignement

MOTS-CLÉS :

Appel à projet
Equipement
Subvention
Enseignement qualifiant

exercice et/ou en alternance, en 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} années ou au quatrième degré et/ou organisant des formations spécifiques en alternance (anciennement appelées formations « article 45 »);

- Les écoles d'enseignement secondaire spécialisé, organisées ou subventionnées par la Communauté française, organisant la 3^{ème} phase de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3, de plein exercice et/ou en alternance.

CONDITIONS :

Pour être éligible dans le cadre de l'appel à projets annuel, les projets d'acquisitions d'équipements doivent répondre aux critères cumulatifs suivants :

- 1° ils doivent être introduits par le pouvoir organisateur d'une école reprise dans les publics-cibles éligibles;
- 2° ils doivent viser l'acquisition de matériel pédagogique durable et nécessaire à la qualification des élèves. Sont ainsi systématiquement exclues de l'appel à projets les demandes de mobilier de bureau (tables, chaises, bureaux) ainsi que les consommables.

AVANTAGES :

Le Gouvernement intervient financièrement dans l'achat des équipements sélectionnés au terme de la procédure de sélection à concurrence de 80 %, les 20 % restants étant à charge du pouvoir organisateur de l'école bénéficiaire

PROCÉDURE :

1. Publication courant du mois de janvier de chaque année d'une circulaire d'appel à projets annuel informant du lancement du nouvel appel à projets.
2. Encodage des projets d'acquisitions d'équipements pédagogiques **par les pouvoirs organisateurs des écoles demandeuses** sur la plateforme **ARCHIBUS** dont le lien est le suivant : <https://archibus.cfwb.be/archibus/login.axvww>

La procédure d'encodage est explicitée dans un vademecum portant sur l'utilisation d'Archibus disponible en téléchargement dans l'onglet "Documents explicatifs".

3. Approbation par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles des projets retenus pour subventionnement en décembre et envoi par l'Administration aux Pouvoirs organisateurs des écoles bénéficiaires d'un courrier notifiant le/les projet(s) retenu(s) et le montant de la subvention octroyée. Versement dans la foulée aux Pouvoirs organisateurs des écoles bénéficiaires d'une avance de 80% du montant octroyé pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles

4. Délai d'environ 10 mois laissé aux Pouvoirs organisateurs des écoles bénéficiaires d'une subvention pour la réalisation de leurs marchés publics d'acquisitions d'équipements. Au terme de ce délai, le Pouvoir organisateur de l'école bénéficiaire transmet à l'Administration un dossier justificatif reprenant l'ensemble des documents à fournir en vue de justifier l'utilisation de la subvention octroyée. Les modalités de constitution et de transmission de ce dossier justificatif a fait l'objet d'une démarche distinguée.

5. Après analyse du dossier justificatif transmis, si celui-ci est bien complet et en ordre, l'Administration procède au versement du solde de la subvention au Pouvoir organisateur de l'école bénéficiaire.

DÉLAI :

Les projets d'acquisitions d'équipements sont à introduire sur ARCHIBUS au plus tard pour le 31 mars de chaque année.

La sélection définitive par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles des projets retenus intervient courant du mois de décembre de l'année concernée.

La notification de la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est envoyée aux Pouvoirs organisateurs des écoles ayant introduit une ou plusieurs demandes sur ARCHIBUS courant du mois de janvier de l'année qui suit le lancement de l'appel à projets annuel.

Dès la réception de la notification de la décision du Gouvernement, le bénéficiaire dispose d'un délai d'environ 10 mois pour réaliser son ou ses marchés publics d'acquisitions des équipements subsidiés et transmettre à l'Administration son dossier justificatif complet.

PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Chaque projet encodé sur la plateforme ARCHIBUS génère une fiche d'information générale récapitulative devant être signée par le chef d'établissement et le Pouvoir organisateur de l'école concernée par la demande.

Cette fiche d'information générale doit être transmise à l'Administration via ARCHIBUS selon les modalités décrites dans le vademecum portant sur l'utilisation d'Archibus.

DOCUMENTS EXPLICATIFS :

Titre URL : Vademecum portant sur l'utilisation d'ARCHIBUS
<https://iodda.be/public/annexes/7543/document/fr>

Vademecum décrivant de manière précise la procédure d'encodage sur ARCHIBUS des projets d'acquisitions d'équipements introduits dans le cadre des appels à projets annuel de la modernisation de l'équipement pédagogique de l'enseignement qualifiant.

ADMINISTRATIONS :

Direction des Relations "École-Monde du Travail"
DREMT

PERSONNE DE CONTACT :

BELLADONE Thomas
02 690 83 64
thomas.belladone@cfwb.be